

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00160

Numéro SIREN : 453 279 879

Nom ou dénomination : CECOM AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2023 sous le numéro de dépôt 4049

**BILAN ACTIF**

10075160  
POUR VALOIR PROCES-VERBAL  
DE DÉPÔT  
SOUS LE N° 4049  
LE 22.08.2022  
LE GREFFIER DU TRIBUNAL

*Autpi*  
*le bilan*

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
<b>ACTIF</b>							
Capital souscrit non appelé (I)							
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>							
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires	3 784	3 573	211		211		
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles	269 800		269 800	269 800			
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	663		663	663			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	30		30	30			
<b>Total II</b>	<b>274 278</b>	<b>3 573</b>	<b>270 704</b>	<b>270 494</b>	<b>211</b>	<b>0.08</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>							
<b>Stocks et en cours</b>							
Matières premières, approvisionnements							
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
<b>Créances (3)</b>							
Clients et comptes rattachés	159 622	36 171	123 451	95 291	28 159	29.55	
Autres créances	21 627		21 627	36 567	-14 940	-40.86	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	733 653		733 653	659 971	73 681	11.16	
Charges constatées d'avance (3)	219		219	200	19	9.50	
<b>Total III</b>	<b>915 121</b>	<b>36 171</b>	<b>878 950</b>	<b>792 030</b>	<b>86 920</b>	<b>10.97</b>	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 189 399</b>	<b>39 745</b>	<b>1 149 654</b>	<b>1 062 523</b>	<b>87 131</b>	<b>8.20</b>	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

0  
43 383

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 250 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	250 000		250 000			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	25 000		25 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	378 169		379 909		-1 739	-0.46
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	309 966		298 261		11 705	3.92
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	963 135		953 169		9 966	1.05
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 486		63 089		64 397	102.07	
Dettes fiscales et sociales	59 033		46 265		12 768	27.60	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	186 519		109 354		77 165	70.56
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 149 654		1 062 523		87 131	8.20

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

186 519

109 354

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 149 653.96 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 823 064.33 Euros et dégageant un bénéfice de 309 965.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Néant.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	273 194		390
Autres participations	663		
Prêts, autres immobilisations financières	30		
<b>TOTAL</b>	<b>694</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>273 888</b>		<b>390</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			273 584	273 584
Autres participations			663	663
Prêts, autres immobilisations financières			30	30
<b>TOTAL</b>			<b>694</b>	<b>694</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>274 278</b>	<b>274 278</b>

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 394	179		3 573
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 394</b>	<b>179</b>		<b>3 573</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	179				
TOTAL GENERAL	179				

### Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	37 906	5 290	7 025		36 171
TOTAL	37 906	5 290	7 025		36 171
TOTAL GENERAL	37 906	5 290	7 025		36 171
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 290	7 025		

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30	0	30
Clients douteux ou litigieux	43 383	0	43 383
Autres créances clients	116 239	116 239	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 267	20 267	
Débiteurs divers	1 361	1 361	
Charges constatées d'avance	219	219	
TOTAL	181 499	138 086	43 413

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	127 486	127 486		
Impôts sur les bénéfices	1 507	1 507		
Taxe sur la valeur ajoutée	57 364	57 364		
Autres impôts taxes et assimilés	162	162		
TOTAL	186 519	186 519		

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	62.5000	4 000			4 000

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 396
Total	33 396

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 963
Dettes fiscales et sociales	162
Total	126 125

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation		219
Total		219

**CECOM AUDIT**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 250 000 euros**  
**Siège social : Z.A. La Croix Carrée**  
**50180 AGNEAUX**  
**453279879 RCS COUTANCES**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 5 JUIN 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 309 965,73 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	309 965,73 euros
Auquel s'ajoute :	
Un prélèvement sur le compte « Autres réserves » Lequel est ainsi ramené de 378 169,23 euros à 378 134,96 euros	34,27 euros
A titre de dividendes aux associés	310 000,00 euros

Ce dividende se répartit en 310.000 euros au titre d'un dividende normal, à savoir 77,50 euros par part.

Le compte "autres réserves" s'élève ainsi à 378 134,96 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à : néant,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à : 310 000 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0 euro, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

250 000,00 euros, soit 68,75 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : néant

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

250 000,00 euros, soit 68,75 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : néant

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :  
300 000,00 euros, soit 77,50 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : néant  
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 310 000,00 euros

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1<sup>er</sup> juin 2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance

